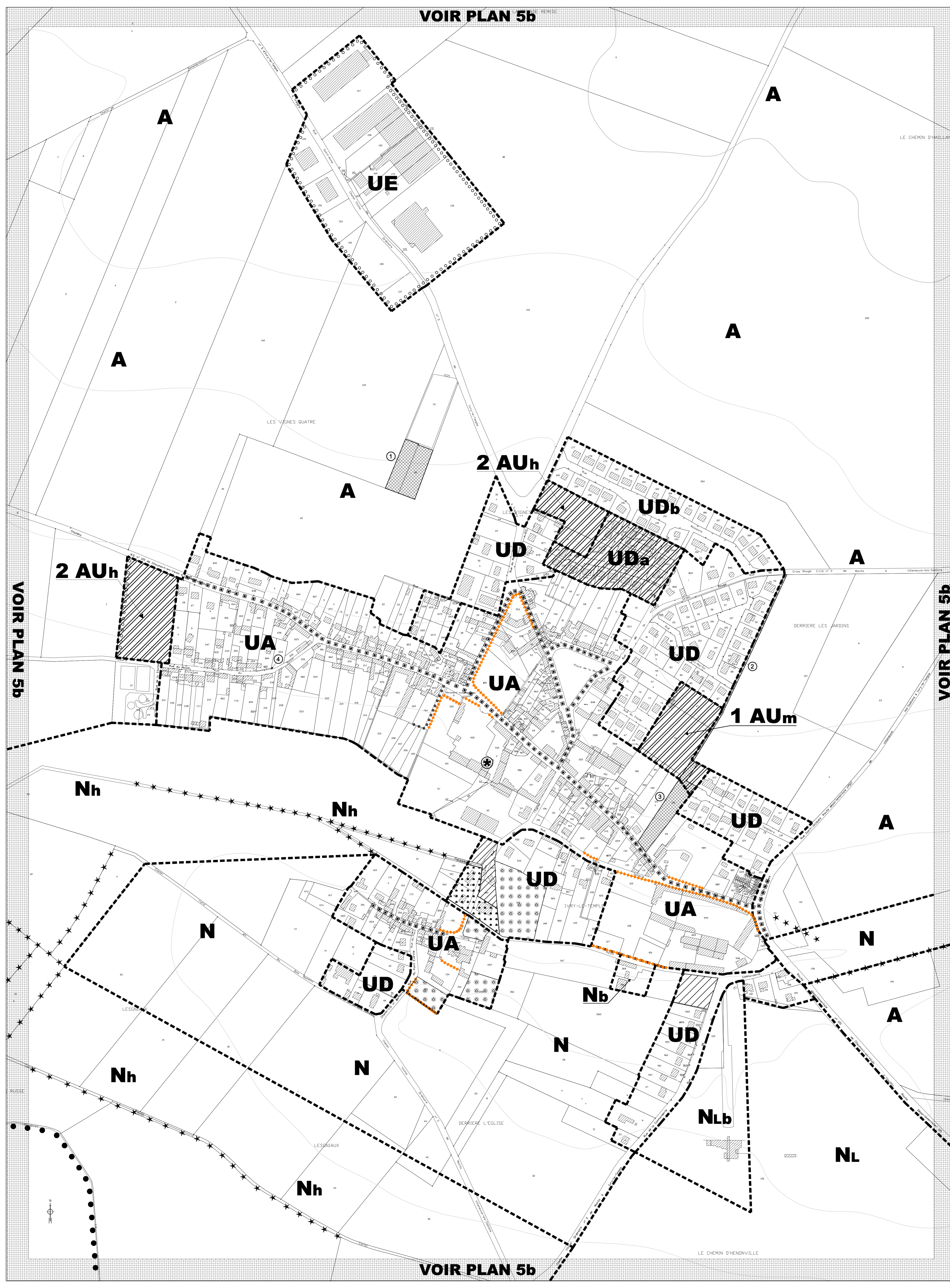


- Limite communale
- ■ ■ ■ Limite de zone
- — — Courbes de niveau
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme
- ▧ Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ⋯ Secteur où la constructibilité est soumise à des conditions spéciales en vertu de l'existence de risques naturels identifié au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- ▩ Secteur inconstructible en vertu de l'existence de risques naturels, identifié au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- ⊙ Parc à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ★ ★ ★ ★ Haie ou alignement d'arbres à protéger en vertu de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ◆ ◆ ◆ ◆ Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ⊛ Bâti patrimonial à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ○ ○ ○ Plantations à réaliser au titre de l'article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme
- ⊗ ⊗ ⊗ ⊗ Tronçon de voie sur lequel tout nouvel accès véhicule est interdit
- ⊠ ⊠ ⊠ Section de rue dans laquelle le bâti est soumis à des dispositions particulières d'implantation
- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine d'habitat diffus
- UD_a** Zone urbaine d'habitat diffus de forte densité
- UD_b** Zone urbaine d'habitat diffus en cours d'urbanisation
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- 1 AU_m** Zone d'urbanisation future mixte à vocation d'équipements publics et d'habitat, urbanisable de suite
- 2 AU_h** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle ou forestière
- N_h** Secteur naturel à dominante humide
- N_b** Secteur naturel bâti
- N_L** Secteur naturel à vocation de loisirs (golf)
- N_{Lb}** Secteur naturel ayant vocation à accueillir des activités touristiques

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b



URBA-SERVICES 3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 contact@urbaservice.fr

Commune d'
IVRY LE TEMPLE

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**
MODIFICATION N°1

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 06 FEV. 2021

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"